VOL.. V SAINT-HYACINTHE, 28 JANVIER 1916 No 5

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

UN DESASTRE POUR LES PROHIBITIONNISTES

La raison et le bon sens triomphent par une majorité de 312 voix.

Le résultat de la lutte qui s'est terminée mardi soir a été un désastre pour les prohibitionnistes.

Sur un total de 1532 votes qui ont été enregistrés, les anti-prohibitionnistes en ont obtenu 922, soit plus que les trois-cinquièmes. Les prohibitionnistes ont raccolé 610 votes, ce qui a donné 312 voix de majorité aux anti-prohibitionnistes.

Ce brillant succès indique que la ville de St-Hyacinthe est la ville la plus indépendante de la province de Québec. Elle a toujours eu sous ce rapport une réputation de premier ordre, et sa population actuelle vient non seulement de maintenir mais d'accroître son lustre.

La lutte qui a été faite contre ceux qui combattaient la prohibition est la plus formidable qui ait été tentée jusqu'ici à St-Hyacinthe.

Pour essayer de faire adopter le règlement prohibitionniste on a mobilisé toutes les forces du clergé : Mandement d'évêque, retraites, prédication doucereuse, prônes enflammés, prières publiques dans les écoles, cabale de porte en porte par des abbés, vote ouvert, rien n'a pu empêcher les citoyens de déclarer, par une majorité écrasante, que la liberté existait à St-Hyacinthe pour y vivre éternellement.

Les journaux à la solde des prohibitionnistes ont aussi fait une campagne qui restera comme un monument de la haine de ceux qui l'ont dirigée à l'endroit de gens qui ne partagent pas leurs idées. Les citoyens de St-Hyacinthe ont fait voir au poll ce qu'ils ont pensé de votre sainte presse.

Pour tâcher de gagner leur cause, les prohibitionnistes ont mis à contributions leurs meilleurs soldats de la province. Le juge Fitzpatrick, le Juge Lemieux, le Juge Lafontaine, Mgr Roy, les abbés Desrosiers, Lelièvre, le docteur Gauvreau, et plusieurs autres champions de la cause prohibitionniste dans la province sont venus pour endoctriner les citoyens de St-Hyacinthe, mais ils se sont aperçus que le temps est passé où l'on prenait des vessies pour des lanternes.

Du côté des anti-prohibitionnistes, la lutte oratoire a été faite par quatre ou cinq simples maskoutains. Ils se sont tenus bravement sur la brèche pendant quatre longues semaines, et ils ont été assez forts pour repousser les ennemis du dedans et du dehors.

Les forces du parti conservateur ont aussi été appelées au secours de la prohibition. Son chef reconnu à St-Hyacinthe, après avoir écrit dans les journaux qu'il voulait rester neutre, a été induit à se déclarer publiquement en faveur de la prohibition, de manière à détacher certains conservateurs des rangs anti-prohibitionnistes.

Rien n'a pu prévaloir contre la raison et le bon sens populaire.

Le peuple s'est prononcé d'une manière non équivoque, et il a prouvé qu'il ne cèderait sous aucune pression quelconque.

Nous sommes plus que satisfaits de cette victoire éclatante. Nous comptions bien sur un succès, mais celui que nous avons remporté dépasse toutes nos espérances.

Nous sommes fiers de la population de Saint-Hyacinthe. Elle a démontré encore une fois au pays tout entier qui avait les yeux sur elle, qu'elle est la ville la plus intellectuelle de notre bonne vieille province de Québec.

Les idées de liberté qui avaient été semées depuis cent ans par les premiers citoyens de cette ville, sont tombées dans une terre féconde, et elles ont produit aujourd'hui une moisson abondante qui fera la prospérité et le bonheur de notre population.

Gloire et honneur aux libres citoyens de Saint-Hyacinthe.

PAS DE PROHIBITION A SAINT-HYACINTHE

Il appartenait à la ville de St-Hyacinthe d'endiguer le flot prohibitionniste, et le vote donné, en cette ville, à l'encontre de la tempérance forcée, a pris les proportions d'une manifestation publique en faveur de la revendication de la liberté de la population de cette province.

La ville de St-Hyacinthe a, en effet, compris que la prohibition n'est pas le remède contre l'ivrognerie. Elle a compris aussi que la suppression du commerce licencié des spiritueux entraine le déchaînement du monstre de l'alcool clandestin, dont le repaire préféré est la maison de prostitution.

Enfin, elle a compris que la prohibition est la mère de l'hypocrisie et elle a voulu protester contre le sacrifice inutile de la liberté de ses habitants.

A St-Hyacinthe, comme ailleurs, hélas ! on a tenté d'escamoter un vote en faveur de la prohibition, au nom des principes sacrés de croyance et de morale religieuses, mais la tentative n'a pas cette fois été couronnée du succès qu'en attendaient un groupe de soi-disants réformateurs résolus avant tout de ruiner certains industriels de St-Hyacinthe. C'est pourquoi faisant taire ses scrupules, la population de cette ville éclairée a décidé de mettre un frein à l'ingérence de moralistes à courtes vues, dans l'administration de nos affaires publiques.

Convaincue que l'Eglise catholique est en faveur de la tempérance, et que la prohibition en cette province, n'est que le fétiche d'exaltés qui ont pris modèle sur les réformateurs professionnels des Etats-Unis et d'Angleterre, la population de St-Hyacinthe a choisi la tempérance avec les garanties que lui donnent la morale chrétienne, enseignée par le Christ, et l'application de nos lois.

Le peuple de cette province est sobre. Il n'est pas hypocrite, mais il est par-dessus tout jaloux de sa liberté. Et c'est ici, peut-être, que le vote énorme enregistré à St-hyacinthe contre la prohibition, revêt une signification plus particulière.

L'*Action Catholique*, qui s'attribue modestement le monopole des vertus sociales comme celui des connaissances théologiques, prétend charitablement que les anti-prohibitionnistes se recrutent dans les rangs des "alcoolistes', des "individus peu intéressants", des voyous, quoi.

Et bien, oui ! Voyou sans doute, le Cardinal Gibbons !

Alcooliste et voyou, Mgr Ireland !

Voyou Mgr Touchet, l'illustre évêque d'Orléans, qui dit que "si la tempérance voulait dire abstinence le rôle du prédicateur qui connaît les Saintes Ecritures serait insoutenable" !

Voyous, renégats, les évêques américains, qui se réclament des enseignements de l'Eglise et du Pape pour prêcher la tempérance mais non la prohibition.

Et Mgr Fallon, le fameux évêque de London, Ontario, ce nouvel adepte des doctrines anti-alcooliques, voyou, renégat, lui-même, je suppose !

Mgr Fallon sera-t-il donc voué à l'anathème pour avoir osé dire que "la prohibition est une invitation dangereuse à l'Etat de violer les droits des citoyens et la liberté de l'individu" ?

L'évêque de London s'est-il donc exposé aux foudres canoniques pour avoir contredit sur ce point le Cardinal Bégin, Mgr Bruchési et John Roberts, et pour avoir osé écrire que "le principe de la prohibition est le même qui a déchaîné l'horrible guerre d'Europe" ?

Allons, il était temps que l'on mît fin au scandale de la prohibition, en cette bonne province de Québec, et le verdict de St-Hyacinthe est la preuve qu'il est temps pour le pouvoir public d'intervenir pour mettre fin à ce scandale.

(Du *Réveil*)

Québec bat la marche

Dans un excellent exposé des finances provinciales. donné à la Chambre jeudi, par l'hon. M. Mitchell, nous avons spécialement noté les conclusions du discours de l'hon. trésorier quant à l'excellente situation financière que notre province occupe dans le Dominion, grâce à l'administration prudente, sage et prévoyante du gouvernement Gouin.

Ainsi, dans les douze mois précédant le 1er janvier 1915, 119 bureaux de banques ont été établis dans Québec, et sur ce nombre, 19 seulement furent fermés, tandis que dans toutes les autres provinces du Dominion réunies, 118 bureaux furent ouverts et de ce nombre, 97 furent abandonnés.

Le résultat net des opérations de banques au Canada, opérations qui sont toujours le meilleur et le plus sûr baromètre de la prospérité d'un pays, démontre donc que cent nouveaux bureaux de banques ont été établis et maintenus dans Québec, pendant que dans tout le reste du Dominion, 21 nouveaux bureaux seulement ont pu être maintenus.

Québec, au point de vue proportionnel dans l'augmentation des affaires de banque, se classe à 79 p. c., tandis que toutes les autres provinces du Canada réunies ne figurent que pour 21 p. c.

C'est aussi cette prospérité, due à la bonne administration que nous avons, qui a permis à notre province de porter à 80c. par tête sa souscription au fond patriotique, jusqu'au 1er septembre dernier, tandis qu'Ontario, la province loyale par excellence, ne souscrivait que 68c. par tête de sa population pour les mêmes fins.

C'est encore grâce à sa supériorité dans sa position financière, si Québec a pu traverser la crise économique sans décréter de "Moratorium". C'est dû aux mêmes causes si son gouvernement a pu continuer ses améliorations de voirie, augmenter même les octrois à la colonisation, à l'agriculture et et à l'instruction publique, payer à même son revenu ordinaire. $700,000.000 de souscription pour fins patriotiques, solder après tout cela son exercice financier par un surplus de $194,416.00 étant la seule province de la Confédération qui termine son exercice financier par un surplus substantiel cette année.

Nous livrons ces chiffres et ces faits à la digestion difficile de nos détracteurs à l'extérieur, aussi bien qu'à ceux des nôtres, comme M. Cousineau, M. Sauvé, *M. Arthur Sincère* et à *La Patrie*, qui tous ensemble, dans le seul but de gagner un avantage politique, n'ont cessé de clamer que Québec était en arrière des autres provinces, quand, au contraire, Québec, dans les temps difficiles que nous traversons, bat fièrement la marche en tête de tout le Dominion.

(Du Soleil).

Mgr Fallon contre la prohibition

Mgr Fallon, évêque catholique romain du diocèse de London, publie dans la presse un exposé de ses vues sur la prohibition, dans la province d'Ontario, à laquelle il se dit opposé :

"Je suis opposé au principe de la prohibition, en ce qui regarde la fabrication et la vente des boissons alcooliques", dit cet exposé. "Je considère l'agitation présente dans l'Ontario comme une invitation dangereuse à l'Etat d'intervenir de façon indiscrète dans les droits des citoyens, et comme une tentative dangereuse de règler toute la conduite de l'homme par des statuts. Nous sommes menacés de voir se multiplier les fonctions de l'Etat au point de rétrécir gravement le cercle des droits individuels."

Sa Grandeur ajoute que "le vrai principe pour la conservation duquel l'empire britannique est en guerre avec l'Allemagne est précisément celui qui, dans mon opinion, est menacé par la tentative actuelle de mettre en force une loi de tempérance totale."

Le comité des obus

Il faudra une enquête que conservateurs comme libéraux exigeront

Les débats sur l'adresse à Ottawa indiquent à l'évidence que la question d'une enquête sur les agissements de la fameuse Commission des Obus va être le principal sujet de discussion à la présente session.

Les orateurs libéraux, l'hon M. Lemieux, les hon. MM. Pugsley, Olivier et Murphy, M. Kite ont insisté vigoureusement sur la nécessité d'une enquête complète et allant au fond des choses. De graves accusations ont été portées et appuyées sur des cas spécifiques et il est difficile de s'imaginer que le gouvernement s'obstine à refuser l'enquête.

L'honorable M. Meighen, solliciteur général, est le seul membre du ministère Borden qui ait encore parlé longuement sur ce sujet. Et, d'après ses déclarations on croit que le gouvernement voudrait,—reste à savoir s'il l'osera—se désintéresser complètement de l'affaire.

M. Meighen, tout en se défendant de prendre la défense du Comité des Obus, a cherché à démontrer que les accusations portées n'étaient pas fondées. Et il a invoqué cette excuse que le Comité des Obus n'était responsable qu'au ministère impérial de la guerre, puisqu'il administrait des fonds du trésor impérial.

Sur ce point, toutefois, il se trouve en contradiction avec une déclaration antérieure de Sir Robert Borden. Sir Robert Borden a déclaré, en effet, que le Canada payait non seulement la solde et l'entretien de ses volontaires, mais aussi les munitions qu'ils dépensent, le coût de ces munitions devant être partagé après le guerre, en proportion du nombre des troupes sur le front.

Il s'ensuit que les obus commandés par le fameux comité seront payés en partie par le Canada et que, par conséquent, le parlement canadien a parfaitement droit de s'en enquérir, même au point de vue étroit où M. Meighen se place. Il s'ensuit également que le précédent sur lequel M. Meighen voulait s'appuyer, qui remonte au temps de la guerre sud-africaine, ne s'applique en aucune façon.

D'ailleurs nous ne pouvons nous imaginer que le gouvernement Borden s'entêtera dans cette attitude. Car l'enquête est demandée non seulement par les libéraux, mais par un bon nombre de conservateurs. Le plus acharné à la demander, c'est le "Telegram" de Toronto ; et, à Montréal, le "Star" dont nous reproduisions samedi un vigoureux article ne manquera probablement pas d'insister de toutes ses forces pour l'obtenir. Le "Daily Mail," encore un journal couservateur, a demandé depuis longtemps déjà cette enquête.

Certes, ce n est pas une besogne agréable que celle d'étaler aux yeux de nos alliés, de nos ennemis et des nôtres, de sordides turpitudes de ce genre. Mais c'est une plaie qu'un seul traitement peut guérir : il faut la brûler au fer rouge.

(Du Canada).

Un démenti

Certains journaux, — très mal intentionnés du reste,— l'*Action Catholique* de Québec, tout spécialement, ont reproduit des rapports très mensongers et très peu décents quant à la manière de se conduire des électeurs de Saint-Hyacinthe, pendant les deux journées où s'est donné le vote sur la brûlante question de la prohibition.

Il est très naturel que les prohibitionnistes, qui viennent de subir une défaite humiliante dans St-Hyacinthe, cherchent, et n'en trouvant pas, inventent de toutes pièces des excuses pour expliquer leur défaite : tout le monde sait cela. et les mensonges des prohibitionnistes ne sont pas acceptés par un seul homme qui a vu.

En effet, tous ceux qui ont vu savent qu'il n'y a pas eu de soudards avinés, à St-Hyacinthe, pendant les deux jours qu'a duré la votation ; tous ceux qui ont vu savent qu'on n'a pas vu un seul homme de police à la porte du poll, avec le revolver au poing, ces jours-là....

Mais voici un démenti qui est donné à tous ces journaux rageurs, par un rapport consciencieux et indépendant paru dans la *Presse* de Montréal, le mercredi soir, 26 janvier 1916.

Lisons :

"Les trois représentants de la police provinciale sont retournés à Québec, hier soir, se demandant pourquoi on les avait fait venir pour une population aussi calme et aussi paisible. De l'aveu de tous nos vieillards on n'a jamais été témoin de pareille lutte. Nous avons assisté à une véritable révolution mais à une révolution paisible. Dans l'après-midi d'hier, des artistes de Montréal sont venus prendre des photographies de la foule, afin de les reproduire en vues animées. Notre population souhaite avoir la paix, maintenant.

"Il convient de noter qu'au cours de la votation et tout le temps que celle-ci a duré, les hôteliers de Saint-Hyacinthe ont fermé leurs établissements, et, ce, volontairement, dans les meilleurs intérêts de l'ordre et de la paix publique. La population en général est profondément affectée de certains rapports publiés dans un journal de Montréal au sujet de prétendues scènes de violence qui auraient marqué le scrutin, notamment au cours de la journée de lundi. Ces racontars sont faux et ceux qui ont fait venir la police provinciale en notre ville en ont été pour leurs démarches ; car, les agents étrangers n'ont eu absolument rien à enregistrer d'anormal durant leur séjour à Saint-Hyacinthe."

Les difficultés avec les pays neutres, à propos de la surveillance des courriers internationaux, telle que décrétée par la Grande-Bretagne, semblent s'accentuer et prendre de l'extension. Il paraît probable que l'Angleterre, qui prétend bien ne pas renoncer à cette mesure qu'elle juge indispensable à sa propre sauvegarde et à celle des intérêts alliés aura à s'affirmer hautement pour la faire prévaloir.

Dédié au "Courrier"

Extrait du "Courrier"---En partie.

Les orateurs suivants ont parlé :

POUR LA PROHIBITION

Grosse artillerie :

S. G. Mgr Roy, Québec,

S. G. Mgr A.X. Bernard, Saint-Hyacinthe.

Rév. Père Lelièvre.

Rév. P. Joachim Joseph, Franciscain.

Le très honorable Sir Chs. Fitzpatrick, juge de la Cour Suprême du Canada, qui pourrait être, un jour, appelé à décider sur cette question, a cru bon de se prononcer pour.

S. H. le juge Lemieux, Cour Supérieure.

S. H. le juge Lafontaine, Eh bien ! Eh bien ! Oui !— de la Cour Supérieure, Montréal.

L'hon. Thos. Chapais, conseiller législatif.

Mgr Guertin, vicaire général de St-Hyacinthe.

Artillerie légère :

L'abbé Desrosiers, curé de St-Pierre-aux-Liens, qui a laissé sa paroisse pour venir défendre la réputation de nos jeunes filles.

Rév. L. A. Senécal, curé de la Cathédrale et chanoine.

Rév. P. L. Côté, O. M. I.

Rév. P. Marion, O. P.

Rév. P. Machildon, O. P.

Rév. P. Daoust, O. P.

Marmitons :

Rév. P. Hamel, curé de la paroisse,—apôtre tempéré de la prohibition.

L'abbé L. S. Desranleau, chancelier.

L'abbé H. Morin, professeur de philosophie au séminaire, ami intime de Montalembert.

Grenades :

Louis Lussier, avocat et membre de l'Adoration Nocturne.

Samuel Casavant, industriel.

Ed. Duckett, agent d'assurance, a couru le risque et l'a perdu.

H. Langevin, industriel.

B. Lalime, professeur.

J. E. Paquin, professeur.

Petits Pétards :

Dr Gauvreau, Montréal.

Dr Robidoux, Sorel.

Dr G. Lapierre, St-Hyacinthe.

Soldat sur la clôture :

Le plus brave entre tous :—Le tempérant Aimé Amyot, échevin et industriel.

Résultat :—Battus à plate couture.
Majorité pour les Petits :—312.

CONTRE LA PROHIBITION

Les Petits :

L. J. Gauthier, député.

T. D. Bouchard, député.

J. O. Beauregard, avocat.

V. E. Fontaine, avocat.

René Morin, maire, notaire.

Armand Boisseau, notaire.

Victor Chartier.

L. Deschènes, du *Clairon*.

Tous de St-Hyacinthe.

Emile Bouchard, maire, St-Pie,

Chs. Quéry, Montréal.

Eug. Lamarche, Montréal.

J. C. Cabana, Sherbrooke.

Résultat :

Victoire pour les Petits.
Majorité 312.

PAUL COQ.

LE CHOIX DE JULIETTE

Accoudée à sa fenêtre, contemplant vaguement le jardinet ensoleillé, empli de parfums de roses et de péplements d'oiseaux, Juliette Mathis cherchait sans le trouver la solution du difficile problème :

—Gustave ou Léon ? Il faut pourtant que je choisisse . . lequel ?

Quinze jours avait passé, depuis que les deux jeunes gens, simultanément, lui avaient adressé la même demande ; quinze jours pendant lesquels elle ne pouvait,même pour elle seule, formuler une réponse décisive. Elle les aimait également, lui semblait-il, ces deux camarades d'enfance, dont l'affection était devenue l'amour. En Juliette, la transformation restait encore à accomplir, de là ses perplexités chaque jour grandissantes. Son père, sur lequel elle comptait pour y mettre fin, avait déclaré en l'embrassant :

—Celui que tu voudras, petite ; ils me plairaient tous deux. Choisis bien à ton idée.

Son idée ! Elle n'en avait guère, jusqu'à présent, la blonde ingénue de dix-huit ans, l'unique tendresse d'un père privé trop tôt de l'épouse dévouée. Pour elle, le veuf avait réfusé un second mariage ; il l'avait couvée, choyée, mettant son orgueil à faire d'elle une "démoiselle" et dédaignant sur ce point les conseils des commères du village, qui trouvaient à l'enfant, élevée dans un pensionnat de la ville voisine, une élégance incompatible avec sa condition. Mathis riait et laissait dire, il connaissait bien sa Juliette. lui ; et il savait combien elle était simple en réalité, et se montrait fier de son intelligence et de sa distinction natives. Elle lui rappelait la mère si vite disparue. Quant à son avenir, il ne s'inquiétait pas ; il possédait, Dieu merci, outre une honnête aisance, de bons bras. Son petit bien cultivé, il allait en journée chez les propriétaires voisins, et chaque année le bas de laine s'alourdissait en vue du mariage de la chérie.

Les années avaient ainsi passé doucement, l'une après l'autre. Ses études terminées, Juliette était revenue près de son père. Elle tenait le ménage, le vieux n'ayant pas permis qu'elle s'occupât au dehors, certain d'ailleurs qu'elle ne tarderait pas à se marier, étant le meilleur parti du village. Et voici que l'heure décisive était venue.

Dès longtemps, le père avait prévu la double demande. Elle l'enchantait, les deux amoureux réunissant toutes les qualités qu'il désirait à son futur gendre. Enfants du village, ils ne lui prendraient point sa mignonne ; leur situation à tous deux était excellente, ils étaient estimés. Donc tout était pour le mieux. Juliette n'avait qu'à parler. Lequel allait faire pencher la balance ?

Chaque soir, en revenant des champs, les deux garçons, ensemble le plus souvent, car ils demeuraient bons camarades en dépit de leur rivalité avouée, s'arrangeaient pour passer devant la maisonnette de Mathis. C'était l'heure où Juliette se promenait dans le petit jardin avec son père. Quand elle distinguait les silhouettes connues, elle se hâtait de rentrer, par une peur soudaine, d'être obligée de se prononcer, avant ce délai de quinze jours qu'elle avait fixé elle-même. Le vieux demeurait, s'amusant d'avance de la question prévue :

Juliette s'est-elle décidée à choisir ?

Par-dessus la haie basse où noircissaient les mûres, il les regardait l'un après l'autre, puis, retirant de sa bouche sa courte pipe de mérisier,il finissait par déclarer :

—Faut de la patience avec les filles ! Elle vous aime bien tous les deux, voila la vérité. . . . L'embarras c'est qu'elle ne sait pas auquel donner la préférence et, dame ! je la comprends, lorsqu'il s'agit de deux gars comme vous. . . .

Vaguement flattés du compliment naïf, ils s'éloignaient après un au revoir où chacun s'efforçait de sous-entendre son espérance. Au fond chacun espérait bien d'être l'élu. Aussi attendaient-ils, respectueux du délai imposé, sans trop se plaindre.

La quinzaine était écoulée, et voilà pourquoi Juliette, plus que jamais, se plongeait en un abîme de réflexions. Elle évoquait tour à tour le joli visage de Gustave, son œil rieur, ses moustaches blondes ; la robuste carrure de Léon, ses traits irréguliers empreints de franchise et de courage. Gustave était gai ; Léon sentimental ; l'un amusait, l'autre la rendait pensive... Décidément, le choix réfléchi était impossible.

Agacée, fâchée contre elle-même Juliette quitta la fenêtre.

—Je vais invoquer le hasard, déclara-t-elle, lançant un gros sou sur la table. Si c'est p'le, j'épouserai Léon.

Avec un son clair, le sou retombait. Elle se pencha toute rose d'émoi :

—Face ! Ce sera donc Gustave ! Enfin, me voilà fixée !

Tout le reste du jour, elle s'appliqua à ne penser qu'à Gustave ; mais en dépit de ses efforts, elle songeait à Léon, et par un sentiment bien féminin, depuis qu'elle l'avait évincé, il lui semblait plus désirable.

En donnant le baiser du soir à son père, elle lui dit simplement :

—Demain, je t'apprendrai le nom de ton gendre ; je vais achever de me décider cette nuit.

Le lendemain dans l'unique pièce du rez-de-chaussée, Juliette attendait anxieusement le retour de son père, parti depuis le matin à la ville. Quel événement grave l'avait empêché de revenir pour le déjeuner ? La jeune fille se le demandait, de plus en plus inquiète Pour se distraire de sa préoccupation, elle songeait à sa résolution de la veille. En elle-même, quelque chose protestait contre la décision prise ; elle l'eût voulue dictée par un autre motif que ce caprice du sort, et elle se reprochait de n'avoir pu guider son choix d'après une inclination personnelle.

Mathis entra. Il avait la mine soucieuse, la lèvre tremblante. Tout de suite, il parla :

—Un grand malheur, petite ! Nous avons la guerre. J'ai attendu en ville pour savoir si vraiment on mobiliserait. L'ordre vient d'arriver. . . Il s'était laissé tomber sur une chaise, très las. Toute saisie, Juliette ne pouvait parler. C'était donc vrai ! Toute à ses perplexités elle avait ces derniers jours vécu dans l'ignorance des événements. Si on en parlait devant elle, cela lui apparaissait comme une possibilité si lointaine qu'elle en devenait invraisemblable. Et voilà que l'horrible chose ne pouvait s'éviter ! Retrouvant la voix, elle pressait son père de questions, tout en s'occupant à lui servir un repas sur le pouce. Il la mettait au courant, entre chaque bouchée. Elle demeurait maintenant debout devant la table, les bras pendant le long du corps en une pose accablée et, songeant aux misères, aux deuils qui allaient naître, elle se mit à pleurer.

Le père avait fini de manger. Il la regarda et dit doucement :

—Cela ne fait rien de pleurer. Si tu épouses Gustave, tu ne seras pas malheureuse !. . .

Juliette rougit. Elle n'avait pas confié à son père le nom de l'élu. Avait-il donc surpris son jeu de la veille, cette puérilité dont le résultat allait fixer sa destinée ? Elle balbutia :

—Pourquoi me parles-tu de Gustave ? Je ne puis me marier, pas plus avec lui qu'avec Léon, puisqu'ils vont partir. . .

—Pas du tout ! protesta-t-il. Léon part demain, il vient, en effet de me le dire, mais tu sais bien que Gustave a été réformé, dans le temps, pour faiblesse de constitution.

—Lui ! fit Juliette, incrédule, il n'est jamais malade !

— Aujourd'hui, mais autrefois !

C'est sûr qu'il a changé à son avantage, mais le bénéfice lui en demeure. . . Il ne part pas.

Juliette secoua la tête.

—Tu crois qu'il voudra rester quand les autres partent ? Il s'engagera peut-être. . .

Le père se méprit du sens de la pensée, il haussa les épaules :

—Si tu crains cela, tu peux être tranquille. Il va te rassurer lui-même.

Gustave entrait, en effet, la main tendue, le sourire aux lèvres.

—Voilà une jeunesse qui se tourmente, expliquait Mathis, sans vouloir voir les signes de Juliette. Elle croit que tu vas t'engager. Dis-lui tes intentions comme tu me les expliquais tantôt.

Gustave essayait de lire sur la physionomie de Juliette, mais elle tenait ses paupières obstinément baissées. Il s'approcha, lui prit une main qu'elle ne retira pas. Encouragé par cet accueil, il expliqua :

—Non, je ne m'engagerai pas, je l'ai dit à votre père et je vous le répète. N'allez pas croire, pourtant, Juliette, que, le cas échéant, je refuserai de faire mon devoir. Je partirai si l'on m'appelle, mais cet appel, je ne le devancerai pas. Plus que jamais, la terre aura besoin de bras ; je serai utile aussi, en restant pour la travailler. Si la victoire est prompte, je ne ferai pas faute au pays. Dans le cas contraire, je vous le déclare sincèrement, je ferai de mon mieux pour combattre comme les autres. Mais l'appel des exemptés n'est qu'une éventualité peut-être lointaine. C'est pour cela que j'insiste, afin que vous prononciez un mot qui fera notre bonheur à tous deux. . .

—Je devais répondre aujourd'hui, murmura Juliette comme pour elle seule.

—Eh bien ? insista-t-il, se penchant vers elle,si près que sa moustache blonde effleura les cheveux dorés de la jeune fille.

Elle se redressa, retrouvant soudain son calme et lui montrant une silhouette masculine qui traversait le jardin :

—Je vous répondrai devant Léon. Le voici.

Très pâle, mais maître de lui, Léon dès son entrée vint à juliette.

Sans paraître voir les deux hommes, il s'inclina devant elle et dit :

—Je pars demain soir, et je viens vous faire mes adieux. Conservez-moi votre amitié, Juliette, je ne demande plus autre chose e je souhaite que Gustave vous rende heureuse.

Sans force pour réagir contre la déception éprouvée à ses paroles, elle s'écria :

—Vous vous étiez donc trompé en m'offrant davantage ? Je croyais que vous teniez à moi !

Vivement, il interrompit :

—C'est jnstement parce que je vous aime que je ne me reconnais pas le droit de vous obliger à une attente peut-être stérile. Je puis être tué, revenir mutilé ou infirme. Je ne dois plus songer à lier nos deux existences. J'aurais un remords en pensant à vous. Ma situation matérielle va changer aussi; mes terres, que je ne serai plus là pour cultiver, perdront de leur valeur. . . . .

Gustave dit vivement, heureux de se montrer généreux envers ce rival qui lui laisait la part si belle :

—Ne crains pas cela, je cultiverai ton bien avec le mien, et je

(Suite à la page 3)

Faits de la Canada Life.

Les agents de la Canada Life ont fait, au Canada, en 1915, $1,000,000 de plus en affaires que les années antérieures.

La Canada Life a payé, en 1915, $7,822,201 à des porteurs de polices, ce qui réalise un surplus d'au delà de $3,000,000 sur les paiements similaires faits pendant toutes les années antérieures, et les dividendes des porteurs de polices ont pareillement atteint un grand accroissement.

Le revenu de la Canada Life, en 1915, $9,333,632-.19 fut le plus grand revenu de l'histoire de la Compagnie.

Le surplus réalisé fut $1,480,866.

Les dividendes payés argent comptant aux porteurs de polices, en 1915, dépassèrent $2,800,000.

HERBERT C. COX,
Président et Gérant Général.

F. BARTELS, Agt, St-Hyacinthe, Que.

73

Non pas un catalogue, mais un livre de références.

Ce livre traite de la construction à l'épreuve du feu, de la température, et de toute épreuve, par l'emploi du béton—matériel indestructible et le plus économique de tous les matériaux de construction.

Ce livre à beaucoup aider 75,000 cultivateurs Canadiens à faire des épargnes de temps et d'argent. Il peut en faire autant pour vous.

Canada Cement Company Limited,
Edifice "Herald"
MONTREAL.

Ce Livre de Grande Valeur GRATIS

Remplissez le coupon et envoyez-le.

ENVOYEZ CE COUPON

CANADA CEMENT COMPANY LIMITED, Edifice "Herald", MONTREAL.
Messieurs :—Veuillez s.v.p. m'envoyer gratis une copie du livre 699 —"L'Utilité du Ciment pour le Cultivateur". 3
Nom _____
Rue et No _____
Ville _____ Prov _____

Le Nouveau-né

est, pour la mère, une cause de veilles prolongées et de fatigue qui vient s'ajouter au fardeau du ménage. Dans le but de soutenir et de ménager ses forces, le médecin lui prescrit un bon tonique-reconstituant comme le **VIN ST-MICHEL.** L'usage régulier de ce délicieux vin de santé fournit au sang épuisé tous les éléments nécessaires, notamment le fer, les sels et le quinquina si essentiels à la constitution. C'est le régénérateur par excellence de la vitalité. Le Vin St-Michel est en vente partout.

BOIVIN, WILSON & CIE., Limitée, Seuls Agents, Montréal.

EASTERN DRUG CO., BOSTON, MASS., ... AGENTS POUR LES ETATS-UNIS.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FONDS DE PENSION

Capital autorise **$500,000.00**
Actif du Fonds de Pension, le 30 Sept. 1915, **728,681.78**

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 Sept. 1915.

Année	Sections	Sociétaires	Pensions	Actif
1909.	45	1,880	5,205	$16,461.94
1910.	149	8,540	19,269	72,217.94
1911.	224	14,228	30,910	170,670.80
1912.	294	19,326	39,211	284,355.82
1913.	349	24,492	47,957	428,745.31
1914	399	28,689	55,541	584,188.43
1915 (30 Sept.)	454	31,593	60,436	728,681.78

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,
Gérant-Général.

BUREAU CHEF :—126 Rue St-Pierre, Edifice "Dominion", QUÉBEC.
BUREAU A MONTRÉAL :—Chambre 22, Edifice "La Patrie", X. Lesage, Gér.

FOXES

Recevez plus d'argent pour vos Peaux de Renard Rat musqués, Chat Sauvage, Belette, Martre et autres Fourrures collationnés dans votre section. Expédiez-les à "SCHUBERT", la plus grande maison de l'univers faisant le commerce de Fourrures Américaines, une maison sûre, responsable avec une réputation sans tache et qui existe depuis au-delà d'un siècle, détient un recood sans pareil pour l'expédition de fourrures dont les retours sont profitables et satisfaisants. Ecrivez pour le "Schubert Shipper", la seule et authentique liste de prix.

Demandez-le main en t ne coûte rien.

A. B. SHUBERT, Inc. 25 WEST AUSTIN AVENUE, C 693, CHICACO, U. S. A.

Suite de la page 2.

ferai de mon mieux pour qu'il ne souffre pas trop de ton absence.

—Merci ! s'écria Léon, lui serrant énergiquement sa main. Tu es digne de ton bonheur.

Juliette avait pris l'autre main de Gustave.

—Je vous remercie pour "Lui," mon ami, dit-elle doucement. Pour moi, je vous demande pardon de la peine que je vais vous causer ; mais mon choix est fait ; j'épouse Léon. Je viens seulement de voir clair en moi ; j'ai pour vous beaucoup d'affection : c'est lui que j'aime.

Elle avait rougi beaucoup, en faisant d'une voix ferme cette déclaration ; mais une paix délicieuse descendait en elle et, malgré l'heure tragique, elle se sentait heureuse. Loyalement, Léon voulut présenter encore des objections.

—Songez aux angoisses que vous vous préparez, commença-t-il.

—Ne me dites rien, ma résolution est inébranlable, déclara-t-elle. Je ne veux songer qu'à vous. Vous avez besoin d'emporter, pour vous réconforter aux heures de souffrance et de péril, le souvenir d'une fiancée. Faites votre devoir. Le mien sera de vous attendre, aimante et fidèle et, si ma pensée vous aide à combattre vaillamment, vous me donnerez la joie d'avoir en mettant plus de courage au cœur d'un de ses soldats, payé ma dette à la patrie.

Henry FRANZ.

Le Daily News, de Londres, donnant la réplique aux dénonciations récentes des alliés par le roi Constantin, de Grèce, dit que les griefs formulés par celui-ci sont indéniables, mais que la Grèce en est elle même responsable, ayant eté cause de la faillite de l'expédition en Gallipoli, ayant invité les Alliés à Salonique et, enfin, ayant laissé les Allemands utiliser comme bases pour leurs sous-marins, toutes les côtes helléniques.

Résumé des Dépêches

Le bureau de la guerre, à Londres, vient d'accepter officiellement l'offre faite par Sir Robert Borden, au nom du Canada, d'une quatrième division de troupes canadiennes qui ira prendre rang à la ligne de bataille. On s'attend à ce que deux divisions encore, au moins, soient ajoutées bientôt à ces effectifs, et à ce que le Canada ait une armée de plus de 100,000 hommes coopérant avec les alliés, sur le front occidental, lors de la reprise de la campagne, au printemps.

—

Les navires de guerre alliés ont bombardé, mardi, le port bulgare de Dédéagatch, y causant des dommages considérables : entre autres, la destruction d'un convoi militaire et de plusieurs entrepôts qui furent mis en feu.

—

La loi du service obligatoire a subi l'épreuve finale de l'étude en comité général de la Chambre, aux Communes britanniques, où elle a été adoptée, aux acclamations unanimes de la députation.

—

On mande de Londres que, nonobstant les changements qui pourraient être apportés aux arrêtés en conseil régissant les opérations maritimes, il est certain que le nouveau bill naval aura pour effet de resserrer, plutôt que de relâcher l'emprise du pouvoir maritime de la Grande-Bretagne contre l'Allemagne.

—

Au nord-est de Czernovitz, les Russes assurent avoir capturé tout un secteur de la ligne autrichienne d'où ils ont ensuite repoussé cinq contre-attaques désespérées.

—

Le bulletin officiel russe rapporte aussi un raid maritime, sur la mer Noire, par les torpilleurs moscovites, qui auraient détruit 163 voiliers, le long des côtes d'Anatolie.

Dans le Caucase, au rapport de Pétrograd, les Turcs auraient été chassés de leurs positions, sur le centre de leur longue ligne de bataille, et ils auraient éprouvé des pertes considérables.

—

Il est annoncé, aux Communes britanniques, que l'expédition anglaise remontant la vallée du Tigre pour aller au secours de Kut-el-Amara assiégé, apris contact avec les Turcs, à Esin, à 7 milles de Kut-el-Amara. On prévoit qu'il doit se livrer là une grande bataille entre les Ottomans d'une part, et d'autre part la nouvelle colonne anglaise appuyant les assiégés.

—

A part les engagements ordinaires d'artilleries et la guerre de mines, au front occidental, France et Belgique, on note une vigoureuse attaque d'infanterie par les Anglais contre les Allemands, au nord de Frélinghien. Berlin affirme que l'attaque a été repoussée.

—

Il est annoncé que le Kaiser Guillaume est revenu en Allemagne, à la suite d'une visite aux Balkans.

—

La nouvelle offensive russe contre les Austro-Hongrois, le long de la frontière de Bessarabie, se révèle extraordinairement vigoureuse et sanglante : sur divers points, les Russes ont pénétré dans les tranchées des Teutoniques, où ils ont engagé la lutte en un corps à corps acharné.

L'hypocrite : un poltron qui n'a pas le courage, mais qui veut avoir les honneurs de la vertu.

UN CULTIVATEUR DE LA VIRGINIE

Ramené à la Santé, au moyen de Vinol.

Atlee, Va.—"J'étais faible, épuisé, sans appétit, mon sang était dans une mauvaise condition. J'avais perdu le sommeil, et je maigrissais à vue d'oeil, mais comme je suis cultivateur, il me fallait travailler. Les remèdes ne m'avaient jamais apporté aucun soulagement, jusqu'à ce que j'eusse employé Vinol. J'en ai pris trois bouteilles, et maintenant j'ai un bon appétit, je dors bien, mon sang est plus riche et je suis revenu à la santé." ORLANDO W. BORKEY.

Vinol, notre excellent tonique de foie de morue et de fer, sans huile, est garanti pour fortifier les santés délabrées, et guérir les rhumes chroniques et les bronchites.

J. H. E. BRODEUR,
165 Cascades, St. Hyacinthe

Province de Québec, district de St. Hyacinthe, Cour de Circuit, No 9—Moïse Petit, de la cité de St. Hyacinthe, demandeur, vs Joseph Laflamme, de la dite cité, défendeur. Le 8me jour du mois de février 1916, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 68½ rue Ste.Marie en la cité de St. Hyacinthe, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause et consistant en meubles, poèle, etc.

Conditions—Argent comptant.

St. Hyacinthe, 28 janvier 1916.

J. E. CORDEAU, H.C.S.

Province of Quebec, District of St-Hyacinthe, Circuit Court, No. 9.—Moïse Petit, of St-Hyacinthe, plaintiff, vs. Joseph Laflamme of the same place, defendant. On the eighth day of february, 1916, at ten o'clock of the forenoon, at the domicile of the said defendant, at No. 68½ Ste. Marie street, in the city of St-Hyacinthe, will be sold by authority of justice, the goods and chattels of the said defendant seized in this cause, consisting in furnitures and stove.

Conditions—cash.

St-Hyacinthe, 28th January, 1916.

J. E. CORDEAU. B.S.C.

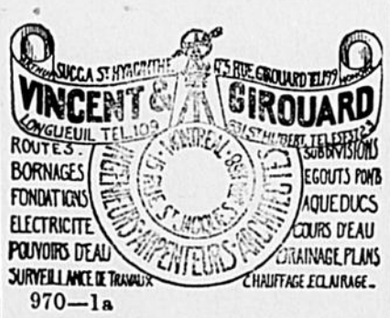

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Etoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures Collets, Dentelles, Sacoches, etc., il faut visiter le magasin de BERGERON & SICOTTE.

Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mouselines, Organdis des couleurs les plus nouvelles, aussi Cotonnades de toutes orte

Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large.

Portières, Rideaux, Tapis tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

Demande d'emploi

Un homme fiable aimerait à avoir un emploi de gardien ou de surveillant. Se contenterait d'un salaire modique. S'adresser au bureau du Clairon.

jno

MANIERE D'ADRESSER LA CORRESPONDANCE

Afin defaciliter la manipulation de la correspondance sur le front de bataille et d'en assurer une prompte distribution, l'on demande que tous les objets de correspondance soient adressés comme suit :

(a) Numéro matricule.....
(b) Grade.....
(c) Nom.....
(d) Escadron, batterie ou Cie.....
(e) Bataillon, régiment (ou autre unité) état major ou dépt....
(f) Contingent Canadien.....
(g) Force Expéditionnaire Britannique.....
(h) Army Post Office, Londres, Ang

Les indications non nécessaires telles que brigades, divisions, sont strictement défendues et causent du retard.

L'Autorité

Journal hebdomadaire, publié à Montréal, en vente tous les samedis à 1 sou le numéro, chez

ST-JEAN & FRERE,
Marchands de journaux,
StHyacinth e

Argent bien placé

Les placements les plus sûrs se font toujours sur des prêts aux municipalités. Nous en avons toujours qui vous rapporteront de 5 à 6 pour cent.

Adressez-vous en toute confiance à

PROVINCIAL SECURITIES, Ltd.

105 Mountain Hill, Québec
940 Canada.

Téléphone 423 Rue Girouard

Dr A. BEDARD

CHIRURGIEN-DENTISTE

Ex-Gouverneur du Collège des Chirurgiens Dentistes de la Province de Québec.

Spécialité :—Ouvrages en Or, Ponts et Couronnes.

SAINT-HYACINTHE

UNE BONNE DIGESTION

Lorsque la digestion se fait mal il s'ensuit une faiblesse et des douleurs, et les maladies ne se font pas attendre. Le Sirop de la Mère Seigel régularise et fortifie les organes digestifs et met fin aux indispositions causées par l'indigestion.

DEPUIS 40 ANS LE REMÈDE PAR EXCELLENCE — MOTHER SEIGEL'S SYRUP — POUR MAUX D'ESTOMAC ET DU FOIE

7015

Chez tous les pharmaciens, ou envoyé direct sur réception du prix 50c. et $1.00. La grande bouteille contient trois fois plus que la petite. A. J. WHITE & Co. Limitée, rue Craig Ouest, Montréal.

"Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à Saint-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par l'imprimerie Yamaska

U. JACQUES, Prés.

ABONNEMENT

A St. Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année..... $1.50

Ailleurs au Canada..... 1.00

3c LE NUMERO

En vente chez M. Geo. St-Jean.

Chronique Municipale

Séance du 26 janvier

M. le Maire occupe le fauteuil présidentiel, et sont présents MM. les échevins Amyot, Côté, Fontaine, Solis, St-Germain et Campbell.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

Lecture est donnée de l'avis de motion de M. Girard, que le Comité des Marchés soit autorisé à faire une dépense de trois cents piastres pour faire les réparations aux bancs de M. H. Gosselin. Laissé sur la table pour la prochaine séance.

L'Echevin Jacques prend son siège.

Lecture est donnée de la résignation de M. L. P. Payan, échevin du quartier No 1. M. Amyot, secondé par M. Côté propose que la résignation de M. Payan soit acceptée, et que la présentation des candidats ait lieu lundi, le 7 février 1916, entre 10 et 11 hrs a.m., dans la salle publique municipale. Adopté

M. Solis donne avis qu'à la prochaine séance du conseil, il proposera que le Comité de l'Aqueduc soit autorisé à faire une dépense de $150 pour poser un tableau de raccordement pour l'électricité au Chateau d'Eau.

M. Solis propose qu'il soit autorisé à s'entendre avec les ingénieurs, MM. Lafrenière, F. W. Lesage et Field, pour examiner les plans et devis pour la construction des filtres à gravité, et d'en faire rapport à la prochaine séance. Cette motion est appuyée par M. Amyot. Adopté.

Il est résolu unanimement que ce conseil a appris avec regret le décès de Mme Samuel Casavant et offre à M. Casavant et à tous ceux que ce deuil frappe si cruellement l'expression de ses plus vives sympathies et ses plus sincères condoléances.

Et le conseil s'ajourne en session générale à mercredi le 2 février, 1916.

St-Hyacinthe a voté contre la prohibition

Lundi dernier, le 24, les électeurs de la cité de St. Hyacinthe étaient appelés à se prononcer pour ou contre la prohibition. S'il faut en juger par la foule d'au-delà six cents personnes qui assiégea, dès neuf heures, le lieu et les alentours du lieu de votation, nous devons croire que les citoyens avaient hâte de se débarrasser de cette question : la prohibition.

La première journée de votation a donné, sur 859 votants, 597 votes en faveur des anti-prohibitionnistes, soit une majorité de 235 contre la prohibition.

Après la deuxième journée de votation, tous les électeurs, moins deux cents au plus avaient voté, et les anti-prohibitionnistes avaient augmenté leur majorité de la veille de 77.

Mardi soir, les anti-prohibitionnistes avaient obtenu la majorité absolue, et la question de prohibition était pratiquement défaite à St-Hyacinthe.

Les prohibitionnistes, croyant pouvoir ressusciter des morts pour les faire voter, ont voulu continuer la votation, mercredi. C'était chose bien inutile, puisqu'ils ne pouvaient plus reprendre la victoire.

Les prohibitionnistes l'ont compris, mercredi matin, et il ne s'en est pas présenté un seul au poll pour continuer la votation.

Les anti-prohibitionnistes restent donc avec la brillante victoire de 312.

M. Samuel Casavant en deuil

M. Samuel Casavant, industriel bien connu, président de la commission des écoles de la ville et membre de la commission des arts et manufactures, vient d'être cruellement éprouvé.

Son épouse (née Marie Ledoux), qui, dimanche midi, était en parfaite santé, tombait malade vers les quatre heures de l'après-midi et rendait le dernier soupir trois heures plus tard. Elle était âgée de 55 ans environ. Elle laisse après elle, outre son mari, un fils, Aristide et deux fillettes, Juliette et Rachelle.

Les funérailles ont eu lieu mercredi matin à la cathédrale et elles ont été très imposantes.

Une voiture remplie de fleurs ouvrait le cortège, puis venaient les élèves de toutes nos écoles publiques, des représentants du conseil des arts et manufactures, les commissaires d'écoles de la cité, le maire, les échevins, enfin des représentants de toutes les classes de la société.

C'est M. le chanoine Senécal qui a fait la levée du corps et Mgr C. P. Choquette, du séminaire, qui a chanté le service, assisté des abbés Bourgeois, de Arctic Centre, R. I., et Fontaine, principal de l'école Normale.

Mgr J. S. H. Bruneault, évêque de Nicolet et de nombreux prêtres assistaient au chœur.

A la famille si douloureusement éprouvée, le *Clairon* offre ses meilleures sympathies.

Remerciements pour Sympathies

M. Samuel Casavant et sa famille prient toutes les personnes qui, à l'occasion de la mort de Mme Casavant, leur ont manifesté de la sympathie, de vouloir bien agréer en retour l'expression émue de leur profonde reconnaissance.

COURRIER DE ST DAMASE

Feue Mme Frédéric Alix

Nous avons le vif regret d'annoncer la mort prématurée de Ludivide Durocher, épouse bien-aimée de Frédéric Alix, décédée subitement mardi soir de la semaine dernière à l'âge de 52 ans.

Elle était une mère vertueuse et chrétienne ; bien que sa santé n'était pas très bonne ; elle oubliait pour ainsi dire ses maux et ses fatigues pour soulager les autres; elle était affable et pleine de cœur pour le besoin de ses enfants, estimée de ses parents et amis et de tous ceux qui la connaissaient.

Son service a été chanté vendredi le 21 par le Rév. C. H. Tétreault de Sorel, neveu de la défunte, assisté des abbés Boulay et Jodoin.

Une nombreuse suite accompagnait la défunte jusqu'à sa dernière demeure. Elle laisse pour pleurer sa perte, son époux inconsolable, trois garçons et deux filles: Alma épouse d'Homère Beauregard, Noé, Ernest, Corrine et Paul, dix petits enfants, cinq sœurs et un frère.

Tous ceux qui connaissent la famille éprouvée, lui offrent leurs plus sincères sympathies.

Les tortures de la névralgie

Une maladie nerveuse, toujours due au sang faible et aqueux.

Seuls ceux qui ont souffert de la névralgie peuvent se faire une idée de ce qu'endurent ceux qui en sont victimes. Un picotement de la peau tendre, une douleur aiguë subite de quelque nerf irrité : puis des douleurs cuisantes excessives, voilà la névralgie. La cause de la maladie c'est le dérangement des nerfs, dû au sang faible et aqueux. Le remède se trouve dans les Pilules Roses du Dr Williams, lesquelles font du sang nouveau, riche et rouge, et ainsi calment et renforcissent les nerfs en désordre et guérissent la névralgie. M. Louis Martin, Midmay, Ont., dit : — "Je vous écris pour vous faire connaître le grand bien que m'ont fait les Pilules Roses du Dr Williams. Il y a deux ans, j'étais une ruine physique. Mes nerfs étaient délabrés et j'endurais les tortures de la névralgie, dans la tête et dans tout le système nerveux. Il m'était presque impossible de travailler, et je pouvais très difficilement marcher. Je me soignai pendant environ cinq mois et durant ce temps j'ai pris en vain pour plus de quarante piastres de remèdes. Bien plus, je devenais pire et finalement il me fallut me mettre au lit. Mes nerfs devinrent en si mauvais état qu'il m'était impossible de me retourner dans mon lit sans aide et les douleurs étaient terribles. Comme je suis fermier, vous pouvez voir que le travail nécessaire était négligé ; en conséquence, j'envoyai chercher un de mes frères qui était dans l'Alberta pour voir aux travaux. Quand mon frère arriva, il me conseilla fortement d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams, me parlant de guérisons dont il avait été témoin. Je m'en procurai une demi-douzaine de boîtes, et avant que je les eusse toutes prises, il n'y avait pas de doute qu'elles me faisaient du bien. Je pris neuf boîtes de pilules en tout et cela a suffi à me rétablir. Je ne puis être assez reconnaissant pour la guérison que je leur dois."

Vous pouvez vous procurer des Pilules Roses du Dr Williams chez tout marchand de remède ou les faire venir par la poste, franco, à 50 cents la boîte ou six boîtes pour $2.50 de The Dr Williams' Medicine Co., Brookville, Ont.

UN MERVEILLEUX REMEDE POUR LES ENFANTS

Mme Geo. Huffman, Wellington, Ont., écrit : "J'ai fait usage des Tablettes Baby's Own et je puis les recommander comme un remède efficace pour les enfants. Je suis mère de cinq enfants et je ne leur ai pas donné d'autres remèdes". Des milliers d'autres mères disent la même chose de ces Tablettes. Voilà pourquoi une fois qu'une mère en a fait usage pour ses jeunes enfants elle n'en veut pas d'autres.

Les Tablettes sont en vente chez les marchands de remèdes où envoyées par la poste par The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

(1258).

COURRIER DE ST-JUDES

C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme Achille Brabant, née Audine Larivière, décédée à l'âge de 33 ans.

Ses funérailles ont eu lieu lundi, le 24.

Restent pour la pleurer, son époux et une fille.

Nous leur offrons nos plus sincères sympathies.

ETAT CIVIL.

Cathédrale

BAPTÊMES.

Janv. 20—Graziella, Laurette, fille de Pierre Millette et de Anna Chaume.

" 23—Hector, Rodolphe, Maurice, Euclide, fils de J. Arthur Séguin et de Joséphine Bédard.

MARIAGE.

Janv. 24—Entre Adrien Richer et Alice Arpin.

SÉPULTURES

Janv. 18—Olivine Renaud, 32 ans.
" 18—Julia Picard, épouse de Eugène St-Onge, 34 ans.
" 21—Simonne Marguerite Girouard, 3 mois.
" 21—Jeannette Claigne 5 ms.
" 23—Flore Desrosiers, 6 ms.
" 24—Narcisse Morin, 52 ans.
" 24—Rémi Côté, 64 ans.
" 24—Léocadie Ouellette, Sœur 76 ans.
" 25—Rose Hélène Pelletier, 7 semaines.
" 26—Marie Ledoux, épouse de Samuel Casavant 53 ans.

Eglise Notre Dame du Rosaire

BAPTÊMES

Janv. 20—Marie Hélène Jeannette fille de Oza Blanchard et de Yvonne Langevin.
" 23—Joseph George, fils de John Gauley et de Robertine Ménard.
" 25—Joseph Fabien Lucien, fils de Moyse Marsan et de Blanche Prévost.

MARIAGE

Janv. 17—Entre Joseph Messier et Georgiana Perron.

SÉPULTURES

Janv. 17—Paul-Emile Benoit, 3 mois.
" 21—Frs-Xavier Blain, 82 ans.
" 25—Angélina Auger, 48 ans.

UNE FEMME AGEE DE 81 ANS

Que Vinol Fortifie.

Greenville, S.C.—"Je désire faire connaître aux autres tous les bienfaits que j'ai retirés de Vinol. Je suis âgée de 81 ans, et Vinol m'a donné la force, un bon appétit de santé, et il m'a guérie de ma nervosité. C'est le meilleur tonique pour fortifier que j'aie jamais employé." MDE. M. A. HUTCHINSON.

Vinol est un exquis tonique de foie de morue et de fer, sans huile, garanti pour redonner la vitalité aux santés délabrées, et guérir les rhumes chroniques.

J. H. E. BRODEUR,
165 Cascades St. Hyacinthe

1239

"Les Annales"

Très brillant, très reconfortant le numéro des Rois des Annales, avec l'alerte Marche à l'Etoile de l'abbé Sertillanges et les nobles poèmes d'Epiphanie de François Fabié, Théodore Botrel, Olivier de Gourcuff, etc. A signaler aussi dans ce même fascicule : les éloquentes pages de Maur. Barrès, sur l'héroïsme des enfants ; les impressions d'Emile Faguet, sur les livres de la guerre ; la curieuse série du Carnet de la Guerre de Kurt Oscar Muller, de l'abbé Wetterlé ; l'émouvant épisode dramatique de J. de Gramont et G. Monca : L'Ame Serbe ; les études documentaires, les choniques judicieuses ou fantaisistes, les morceaux lyriques de Jean Rameau, Jean Destrains, Edouard Beaufils, Gabriel Timmory, Paul Labbé, Yvonne Sarcey, le Bonh. Chrysale, Henri Nicole, etc.

Le numéro, 25 centimes.

Un an, 12 frs ; 6 mois, 6 fr. 50.

Abonnements à prix réduit pour les soldats du front : 3 mois, 2 frs. 50. 51 rue St. George, Paris.

Une chaufferette électrique pour cet appartement froid.

Presque chaque maison a un ou plusieurs appartements froids qui, pour des raisons inconnues, ne peuvent être confortables les jours froids. Ces appartements sont souvent la cause de mauvais rhumes. Une de nos chaufferettes électriques rendra cette pièce chaude et confortable ; elles chaufferont 1 heure pour 5 sous.

$3.75 en montant

LA CIE DE GAZ, ELECTRICITE ET POUVOIR.

1175—jno

P.Q. Municipalité de la ville de Marieville

AVIS PUBLIC

Est présentement donné que des extraits du rôle d'évaluation de cette municipalité, contenant les noms des personnes habiles à remplir les fonctions de grands et de petits jurés, sont maintenant déposés pour examen public, à mon bureau à Marieville, et seront soumis à la considération du conseil municipal de cette ville, à une session qui aura lieu le dix-huit de février prochain, à sept heures de l'après-midi, au Palais de Justice, à Marieville.

Les personnes qui ont droit à l'exemption de servir comme jurés en vertu de la loi, devront s'assurer auprès de moi que leurs noms ont été rayés des dits extraits.

Marieville, ce vingt-et un janvier mil neuf cent seize.

J. EMILE OSTIGUY,
1259—28,4 Secrétaire-trésorier.

Enseignement du Chant

PAR

M. ARTHUR PLAMONDON

Maintenant à St-Hyacinthe les mercredis et samedis après-midi.

Cours et Leçons Particulières

Aux mêmes tarifs qu'à l'Ecole de Chant Plamondon de Montréal.

ESSAI ABSOLUMENT GRATUIT DE LA VOIX

Pour faire rendez-vous ou pour tous autres renseignements, prière de d'adresser au Cercle Philharmonique, rue Mondor. Téléphone No 265. 1a—1218

MOULIN A CARDER ET FABRIQUE DE MATELAS

M. Dominique Ledoux informe le public de St. Hyacinthe qu'il vient d'ouvrir une fabrique de matelas et un moulin à carder au coin des rues St. Michel et Cascades, où il s'efforcera de donner satisfaction à ses clients. M. Ledoux a aussi un pic pour effiler les guenilles.

1242—j24ms

Ne manquez pas de lire la 50e édition de

L'Almanach Rolland,

Agricole, Commercial et des Familles,

POUR 1916

L'Almanach Rolland, Agricole, Commercial et des Familles, ayant maintenu depuis son apparition une vogue tou jours croissante, arrive, avec l'année 1916, à sa cinquantième édition (Noces d'Or), couronné du brillant diadème d'une renommée sans égale et d'un mérite incontestable.

Cette édition contient, outre le calendrier ordinaire des almanachs, des éphémérides, de précieux renseignements ainsi que plusieurs récits très intéressants par des auteurs canadiens connus de nos lecteurs assidus de l'Almanach tels que :

La Maison Maudite, par R. Girard.
D. Complications sentimentales, par A. DeCelles.
Le R'sort à Médard, par A. Bourois.

Publié par

LA CIE J. B. ROLLAND & FILS

No 53 rue St Sulpice . . Montréal.

Prix 15c ; franco par malle 20c

Maisons à Vendre

Deux jolies propriétés situées sur les plus belles rues de la ville. Deux logements chaque ; ces logements sont loués à l'heure actuelle $15.00 et $18.00 par mois chacun ; peuvent se louer plus cher. Nouvellement bâties. Electricité, bains et système de chauffage à l'eau chaude.

Les propriétaires désirent vendre pour en construire de nouvelles.

S'adresser à
T. D. BOUCHARD,
j.n.o. 173 rue Girouard

ON DEMANDE

Des couturières à la main et à la machine pour travailler dans les vêtements. S'adresser à

AMYOT & CIE.,
1248—jno 108 rue St. Antoine

Docteur J. E. A. Collette

MÉDECIN-CHIRURGIEN

BUREAUX :

Coin Ste-Anne et Girouard, Tél. 311
185 rue Girouard, St. Hyacinthe.

ST-HYACINTHE MONTREAL
Tel. 102 Tel. Main. 1663

YVON & GENDRON

AVOCATS

159 rue Girouard, St-Hyacinthe
Bureaux à Montréal

CHAMBRE 15 EDIFICE LA SAUVEGARDE

92rue Notre-Dame Est

UN MOT AU PUBLIC

Quand vous achetez hors de votre localité, vous enrichissez des étrangers au détriment de vos concitoyens. Aidez les marchands de chez vous. En retour vous recevrez un meilleur service et des meilleures marchandises

PENSEZ D'ABORD A VOS CONCITOYENS

On demande à acheter

Une maison de onze ou douze appartements située assez près du centre des affaires.

Une maison de rapport de deux ou trois logements pouvant payer de bons intérêts sur argent investi.

S'adresser à
BOUCHARD & BERNIER
Agents d'affaires, 173 Blvd Girouard

AVIS

Il me fait plaisir d'informer le public de St. Hyacinthe que je viens d'ouvrir un clos de bois et charbon en face de la gare du Grand Tronc.

Je tiendrai toutes sortes de charbon que le public de St. Hyacinthe peut avoir besoin au plus bas prix du marché. Votre commande est sollicitée.

L. A. DENIS,
En face de la gare du G. T. R.
994—1a Tél. 368

GRAND CHOIX DE

Tapis, Prélarts, Portières et Rideaux

Chez

EUG. L. DESAUTELS

222-226 Cascades, St-Hyacinthe

A VENDRE

Un moteur de 2 forces et demie Bon marché. S'adresser au Clairon